

Département  
Haute-Loire

Arrondissement  
Le Puy-en-Velay

Commune  
**MOUDEYRES**

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
19 MAI 2025 A 20H30**

*Effectif légal du conseil municipal : 9*

*Nombre de conseillers présents : 6*

*Date de convocation : 13.05.2025*

*Secrétaire de séance : DESCAMPS Véronique*

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2025
2. Composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes
3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025
4. Subvention à l'APE de Laussonne
5. Subventions à l'association de Portage des Repas et à l'ADMR
6. Subvention à l'association Les Amis de la Ferme Perrel
7. Servitude de passage de canalisations sur la parcelle AD165

**QUESTIONS DIVERSES**

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

	CELLE Éric		GENTES Laurent
	CHANAL Fabrice		GRAIL Jérôme
	DESCAMPS Véronique		PERBET Yoann

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : DALENS Gérard, GIROUD Florence, ROUSSET Cédric

**1. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 14 avril 2025**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 14 avril 2025.

**2. Composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la répartition des quarante-trois sièges du conseil communautaire selon un accord local.

### 3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'augmentation des taux d'imposition votée lors de la séance du 14 avril dernier ne respectait pas les liens entre taux définis par la DGFIP. Il convient donc de voter à nouveau les taux d'imposition 2025.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de voter une augmentation des taux d'imposition des trois taxes locales pour l'année 2025 :**

- 28,17 % : Taxe foncière sur les propriétés bâties
- 35,47 % : Taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 11,20 % : Taxe d'habitation

### 4. Subvention à l'APE de Laussonne

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier envoyé à la mairie par l'APE de l'école publique de Laussonne « Les copains de la nature ». Dans ce courrier, l'APE expose le projet de voyage scolaire de l'école en 2025 et indique que deux élèves de la commune de Moudeyres sont scolarisés dans cet établissement et sont concernés par le voyage. A ce titre, l'APE sollicite une participation financière de la part de la commune.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention de 54€ par enfant à l'APE de Laussonne, soit 108 € au total.**

### 5. Subventions à l'association de Portage des repas et à l'ADMR

Comme pour les années précédentes, Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention à l'Association de portage des repas à domicile, basée à Laussonne. Cette association apporte un service précieux pour certains habitants âgés de la commune grâce au portage de repas à domicile.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé à la commune de Moudeyres par l'ADMR Mézenc Meygal. Dans cette lettre, l'association sollicite une aide financière de la part de la commune pour son fonctionnement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le versement :**

- d'une subvention de 700 € à l'association de portage des repas ;
- d'une subvention de 200 € à l'ADMR Mézenc Meygal.

### 6. Subvention à l'association Les Amis de la Ferme des Frères Perrel

L'association Les amis de la ferme des Frères Perrel sollicite auprès de la commune une subvention de 2 500 €. Cette subvention doit l'aider dans son fonctionnement quotidien ainsi que dans la réalisation de ses projets d'investissement.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 2 500 € à l'association Les amis de la ferme des Frères Perrel.**

### 7. Servitude de passage de canalisations sur la parcelle AD165

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande faite par Mr GENTES Clément et Mme MIALON Charlène qui souhaitent obtenir une servitude de passage pour des réseaux enterrés au travers de la parcelle

communale AD165. Ces personnes ont un projet de construction d'une maison sur la parcelle AK1. Cette parcelle est enclavée et ne peut donc être raccordée directement aux différents réseaux.

**Hors de la présence de Monsieur le Maire, Laurent GENTES, qui ne prend pas part au vote.**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mr Gentes Clément et Mme Mialon Charlène à bénéficier d'une servitude de passage sur la parcelle AD165 contre une indemnité de 50 €. Les frais d'actes administratifs et taxes seront à la charge des bénéficiaires de la servitude.**

## Questions diverses

- Clocher de l'église : suite à l'audit du clocher, un devis plus complet va être demandé à la société Bodet.
- Locataire du presbytère : la commune a donné congé au locataire du presbytère au 25 mai 2025.
- Voirie : l'équipe verte de la communauté de communes a été présente semaine 20 sur la commune. A cette occasion, les différents nids de poule présents sur la voirie communale ont été réparés.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45***

**Le Maire  
Laurent GENTES**



**Le secrétaire de séance**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.